



Lyon le 17 Mars 2020

Monsieur le Directeur Régional,

Le lundi 16/03/2020 à 20h le Président de la République a annoncé dans son allocution le renforcement des mesures pour freiner la propagation de l'épidémie de coronavirus.

Dans cette période difficile, les agents Pôle Emploi sont particulièrement mobilisés, leur engagement et leur disponibilité dans l'effort collectif sont importants, et ce, malgré les difficultés matérielles qu'ils et elles rencontrent pour faire correctement leur travail.

En outre, les activités nécessitant la présence physique des agents dans les services doivent être réduites au strict nécessaire et impérativement assorties du matériel, avec les protections adéquates.

Votre dernier message envoyé aux agents laisse planer le doute.(toutes les agences sont ouvertes à une ou deux exceptions).

Par ailleurs, qu'est-ce que le congé exceptionnel ? De nombreux agents s'interrogent sur ce terme

Le SNU Pôle Emploi Auvergne Rhône Alpes demande à la Direction Régionale Pôle Emploi Auvergne Rhône Alpes d'organiser les continuités de service nécessaires en faisant prévaloir le principe de précaution face à l'épidémie pour les agents comme pour le plus grand nombre.

Les consignes sont appliquées différemment d'un site à l'autre : dans certains sites, seulement 1 personne par dominante métier pour assurer une permanence, dans d'autres sites par contre 15 personnes sont exigées !!!! Et tout ceci assorti parfois de menaces sur salaire ...

Le SNU Pôle Emploi Auvergne Rhône Alpes demande que soient effectivement appliquées aux agents les recommandations en matière de limitation des déplacements et de contacts, de limitation drastique des réunions, de recours généralisé au télétravail et, quand leur présence est requise, que toutes les protections soient mises en œuvre. Conscients de leur responsabilité, les personnels mettent toute leur énergie pour assurer la continuité du service public avec les outils dont ils et elles disposent.

Nous constatons qu'à ce stade les recommandations en matière de limitation des déplacements et de contacts ainsi que les protections nécessaires lorsque les agents sont sur leur lieu de travail ne sont pas respectées.

En effet, les agents continuent d'être en contact physique avec des usagers de nos services sans moyens de se protéger (**gants, masques de protection, gel hydro alcoolique, marquage au sol**), sans limitation du nombre de contacts (maximum de cinq personnes quotidiennement), idem pour certains agents en structure ; alors que le Président de la République, le Ministre de la santé et le Ministre de l'intérieur rappelaient le lundi 16/03/2020 les règles strictes que les Français-es doivent respecter.

Pour le SNU Pôle Emploi Auvergne Rhône Alpes il est irresponsable d'exiger encore la présence des personnels dans les services hors situations nécessitant absolument une présence physique sans l'application des consignes gouvernementales.

Ainsi, nous demandons la fermeture de tous les sites de la région tant qu'ils ne sont pas en conformité avec les règles définies par l'état pour préserver la santé des usagers, des agents et de leur entourage respectif.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de nos sentiments distingués.

Les délégués syndicaux SNU Pôle Emploi Auvergne Rhône Alpes